

PROJET NOVA

FAQ citoyenne V1.8

Réponses simples sur les corrections, les versions, la transition, la révocation et les protections citoyennes

Version de correction consolidée
Date de consolidation : 26 juin 2026

Base de départ	Projet Nova V1.7 + V1.6 archivée
Nouvelle version	Projet Nova V1.8 - corrections et blindage
Objet	Corriger les faiblesses identifiées sans perdre les acquis
Nom actif	Projet Nova
Statut juridique	Corpus préparatoire sans effet juridique automatique avant activation prévue

Pourquoi une V1.8 ?

Parce que la V1.7 a permis d'identifier des faiblesses à corriger : hiérarchie des normes, dépôt officiel, gestion des versions, registre des risques, communication publique et encadrement de la révocation.

Quel est le nom actif du projet ?

Projet Nova est le seul nom actif. Les anciennes sources techniques peuvent être conservées en archive interne lorsqu'elles sont utiles et compatibles, mais elles ne doivent pas être présentées comme l'identité publique du projet.

Est-ce que ces documents ont déjà force de loi ?

Non. Ils constituent un corpus préparatoire. Aucun effet juridique automatique n'existe sans mandat populaire, loi applicable ou phase d'activation prévue.

Qu'est-ce qui est corrigé concrètement ?

La version consolidée intègre directement les corrections, les risques, la concordance, la notice de dépôt, la FAQ et les protections citoyennes, sans document séparé.

Pourquoi une table de concordance ?

Pour empêcher les contradictions. Chaque règle doit être reliée à une règle supérieure et à un document cible.

Pourquoi un dépôt et un archivage ?

Pour prouver quelle version est officielle, éviter la perte des textes et empêcher la diffusion de copies obsolètes.

La révocation citoyenne est-elle conservée ?

Oui. Elle reste centrale, mais la V1.8 ajoute des protections contre les abus : seuils, preuves, droit de réponse, décision motivée et recours.

Que signifie Phase I ?

Phase I signifie préparation dans le cadre légal existant, sans rupture et sans effet juridique immédiat.

Que signifie Phase II ?

Phase II signifie transition progressive, contrôlée, auditée, avec continuité des droits et des services essentiels.

Que signifie Phase III ?

Phase III signifie activation complète d'un Québec souverain selon les mécanismes prévus.

Pourquoi parler de risques ?

Un projet sérieux doit identifier ses vulnérabilités avant ses adversaires et corriger ce qui peut être corrigé.

Quelle est la prochaine étape ?

Pourquoi Projet Nova ajoute-t-il le droit à l'eau potable ?

Parce que l'eau potable est une condition minimale de la dignité humaine, de la santé publique et de la souveraineté réelle. Projet Nova propose de la reconnaître comme un droit fondamental et de protéger le contrôle essentiel de l'eau contre la privatisation, l'opacité et la capture par des intérêts privés.

Est-ce que Projet Nova interdit toute entreprise privée dans le domaine de l'eau ?

Non. Des entreprises peuvent construire, réparer, analyser ou entretenir des infrastructures par contrat public. Ce qui doit être interdit, c'est la privatisation du contrôle essentiel de la ressource, des sources d'approvisionnement et des réseaux vitaux.

Quels autres biens doivent être protégés comme l'eau ?

Est-ce que Projet Nova promet un logement gratuit à tout le monde ?

Non. Projet Nova ne transforme pas le logement en promesse irréaliste. Le projet propose plutôt une obligation publique de lutter contre l'itinérance, les évictions abusives, la spéculation excessive, la dégradation du parc locatif et la perte d'accès minimal au logement.

Pourquoi parler du droit au non-numérique ?

Parce que plusieurs citoyens peuvent être exclus par les plateformes numériques : aînés, personnes vulnérables, citoyens sans téléphone, personnes en région, victimes d'erreur informatique ou citoyens touchés par une panne. Pour les services essentiels, un accès humain doit rester possible.

Projet Nova veut-il interdire l'intelligence artificielle ?

Non. Projet Nova veut encadrer l'intelligence artificielle publique. Une décision automatisée qui touche les droits, la santé, le revenu, l'identité ou les services essentiels doit être explicable, auditée et contestable par un recours humain.

Pourquoi protéger les moyens de paiement accessibles ?

Parce qu'une société entièrement dépendante de systèmes numériques privés devient vulnérable aux pannes, cyberattaques, erreurs, exclusions bancaires et formes de surveillance économique. Les citoyens doivent pouvoir accéder aux biens essentiels même lorsqu'un système numérique échoue.

Pourquoi créer des réserves stratégiques ?

Parce qu'un Québec souverain doit pouvoir tenir debout en période de crise. Eau, alimentation, énergie, médicaments essentiels, communications, paiements publics, hôpitaux et données publiques doivent avoir des plans de continuité vérifiables.

Projet Nova vise aussi la protection de l'air, des sols, des terres agricoles, des milieux humides, des forêts, de la biodiversité, de l'énergie, des données publiques essentielles et des infrastructures critiques. Ces biens ne doivent pas être capturés au détriment de la population et des générations futures.

Continuer à partir de V1.8, intégrer les corrections dans les versions longues des documents cibles et ne pas écraser les anciennes versions.

Phrase publique recommandée

Projet Nova est un projet préparatoire de refondation institutionnelle. La V1.8 corrige les faiblesses de cohérence, d'archivage et de contrôle afin de rendre le corpus plus sérieux, plus lisible et plus défendable.

Citoyenneté québécoise et intégration durable

Projet Nova veut-il fermer la porte aux immigrants ?

Non. Projet Nova distingue l'accueil, la résidence, le travail, les études et la citoyenneté complète. Le Québec peut accueillir, mais la citoyenneté politique complète doit représenter une intégration durable.

Pourquoi proposer vingt ans avant la citoyenneté complète ?

Parce que Projet Nova considère que la citoyenneté nationale engage une loyauté civique durable, une connaissance du pays, une stabilité réelle et une participation sérieuse à la société québécoise.

Pourquoi un seuil de 2 514 \$ par mois ?

Ce seuil sert de référence d'autonomie économique minimale. Il devrait être indexé annuellement et encadré par la loi afin d'éviter l'arbitraire et de tenir compte des cas particuliers.

Le test de langue serait-il obligatoire ?

Oui, pour la citoyenneté complète. Le français est la langue commune et institutionnelle du Québec. Le test doit toutefois être raisonnable, accessible et accompagné de possibilités de reprise.

Que signifie comportement honnête ?

Cela ne doit pas être une impression subjective. La loi doit viser des critères objectifs : fraude, fausse déclaration grave, corruption, violence grave, criminalité organisée ou menace réelle à la sécurité publique.

Les réfugiés, enfants, conjoints et cas humanitaires seraient-ils protégés ?

Oui. Projet Nova doit prévoir des statuts de résidence ou de protection qui ne donnent pas automatiquement la citoyenneté complète, mais qui protègent la dignité humaine, les familles et les personnes vulnérables.

Une personne refusée aurait-elle un recours ?

Oui. Toute décision doit être écrite, motivée et contestable devant une instance indépendante.

Règle synthèse : la citoyenneté complète exige vingt ans de résidence légale, un seuil de 2 514 \$ par mois ou équivalent indexé, un test de français, un test civique, un comportement honnête et un recours indépendant en cas de refus.

FAQ - Santé, soins essentiels et liberté de croyance

Est-ce que Projet Nova veut abolir la liberté de religion?

Non. Projet Nova protège la liberté de conscience et la liberté de religion. La limite est simple : aucune croyance ne peut servir à mettre une autre personne en danger grave ou à lui refuser un soin vital.

Est-ce que des parents pourraient refuser une transfusion ou un soin vital à leur enfant?

Non. Lorsqu'un soin est nécessaire pour sauver la vie d'un enfant ou éviter des séquelles graves, l'intérêt vital de l'enfant doit primer sur le refus religieux, idéologique ou familial des parents.

Est-ce que cette règle s'applique seulement aux enfants?

Non. Elle protège aussi les aînés, les personnes vulnérables, les personnes inconscientes, les personnes inaptes à consentir et toute personne sous pression familiale, religieuse, communautaire ou institutionnelle.

Est-ce qu'un adulte peut encore refuser un soin pour lui-même?

Oui. Un adulte apte, libre et informé conserve son droit personnel de consentir ou de refuser un soin pour lui-même. La règle vise surtout les cas où une personne impose un refus dangereux à autrui ou exerce une pression sur une personne vulnérable.

Comment éviter les abus de l'État ou du système médical?

Projet Nova prévoit des garde-fous : nécessité médicale, proportionnalité, documentation, contrôle indépendant lorsque possible, absence de discrimination, recours et respect de la dignité de la personne.

Questions ajoutées après audit approfondi

Est-ce que Projet Nova remplace une capture par une autre?

Non. La règle est que tout pouvoir doit rester limité, vérifiable et contestable. Le projet ajoute des recours, de la transparence et des audits pour empêcher la capture du mouvement ou de l'État.

Est-ce que Projet Nova respecte les Premières Nations et les Inuit?

Oui. Le projet doit reconnaître leurs droits collectifs, leurs langues, leurs cultures, leurs institutions et la nécessité d'un dialogue de nation à nation. La souveraineté québécoise ne doit pas effacer les peuples autochtones.

Est-ce que les pouvoirs d'urgence pourraient devenir permanents?

Non. Ils doivent être limités dans le temps, votés, motivés, contrôlés par les tribunaux et audités après la crise.

Comment Projet Nova protège-t-il contre la corruption?

Par la transparence des contrats publics, du lobbyisme, des conflits d'intérêts, des intérêts bénéficiaires, des cadeaux, des portes tournantes et des sous-traitants importants.

Est-ce que l'intelligence artificielle pourra décider à la place des citoyens?

Non. Toute décision automatisée sensible doit être explicable, vérifiable et contestable devant un humain responsable.

Les personnes âgées, handicapées ou non numériques seront-elles protégées?

Oui. Projet Nova maintient l'accès humain aux services essentiels et refuse que le numérique devienne une barrière aux droits.

Questions ajoutées - fondateurs, rencontres et intégrité publique

Est-ce que Projet Nova reconnaît les Premières Nations et les Inuit?

Oui. Projet Nova les reconnaît comme peuples titulaires de droits collectifs, avec leurs cultures, langues, territoires, institutions, mémoires et intérêts propres.

Est-ce que Projet Nova reconnaît aussi le peuple fondateur québécois?

Oui. Projet Nova reconnaît le peuple québécois fondateur, issu de la continuité historique de la Nouvelle-France, de la langue française, des institutions civiles, du territoire et de la culture politique québécoise. Cette reconnaissance est civique et historique, non raciale.

Les rencontres des dirigeants et politiciens seront-elles publiques?

Oui. Les rencontres officielles avec lobbyistes, entreprises, groupes de pression, représentants religieux, organismes financés, représentants étrangers ou acteurs privés cherchant à influencer une décision publique devront être déclarées dans un registre public.

Projet Nova veut-il un score social?

Non pour le peuple. Projet Nova interdit tout score social ou surveillance de masse contre les citoyens.

Comment contrôler les dirigeants et lobbyistes?

Par un registre public d'intégrité institutionnelle limité aux détenteurs de pouvoir et acteurs d'influence : dépenses, cadeaux, conflits d'intérêts, rencontres de lobbyisme, sanctions, votes, présences et obligations publiques.

Cette section fait partie du document actif de Projet Nova. Elle consolide les corrections finales dans la version active dans la version active

Peuple fondateur, Premières Nations et Inuit

Projet Nova reconnaît le peuple fondateur francophone du Québec comme réalité historique, culturelle, politique et linguistique. Cette reconnaissance est civique et nationale; elle ne crée aucune supériorité ethnique, raciale ou religieuse et ne retire aucun droit à quiconque.

Projet Nova reconnaît et protège les Premières Nations et les Inuit comme peuples ayant leurs droits, leurs cultures, leurs institutions, leurs territoires, leurs savoirs, leur dignité et leurs liens propres avec le territoire. La relation doit reposer sur le dialogue de nation à nation, la bonne foi, la consultation et la lutte contre la discrimination.

Transparence des rencontres d'influence

Les ministres, députés, dirigeants publics, chefs de cabinet, hauts responsables administratifs, responsables de partis politiques, candidats, mandataires officiels et lobbyistes doivent déclarer les rencontres qui touchent une décision publique, un contrat, une subvention, une réglementation, une nomination, une dépense ou une orientation gouvernementale.

Projet Nova interdit tout score social, profilage politique, notation comportementale ou surveillance de masse appliquée à la population. Aucun citoyen ne doit perdre un droit, un service, une aide publique ou une liberté en raison d'un score social, d'une opinion politique, d'une croyance, d'une association ou d'un profil algorithmique.

Le contrôle public vise uniquement les détenteurs de pouvoir et les acteurs d'influence dans leurs actes officiels. Il prend la forme d'un registre public d'intégrité fondé sur des faits vérifiables, avec droit de correction, recours indépendant et interdiction de décision automatisée opaque.

Encadrement du pouvoir

Projet Nova renforce les règles sur les conflits d'intérêts, cadeaux, dépenses publiques, sanctions, votes, présences, portes tournantes, propriétaires réels des fournisseurs, financement politique, publicité numérique, influence étrangère, lanceurs d'alerte et promesses chiffrées.

FAQ FINALE CONSOLIDÉE

Réponses publiques stables

Projet Nova est-il déjà un parti?

Non. Le nom actif est Projet Nova. Toute transformation politique future devra être décidée officiellement et respecter le cadre électoral applicable.

Est-ce que Projet Nova veut surveiller le peuple?

Non. Projet Nova interdit le score social du peuple, le profilage politique des citoyens et la surveillance de masse. La transparence vise les détenteurs ou influenceurs du pouvoir.

Pourquoi un registre d'intégrité?

Parce que les dirigeants, élus, partis, fournisseurs publics et lobbyistes peuvent influencer l'argent public, les lois, les contrats et les décisions. Cette transparence doit rester proportionnée et limitée aux actes officiels.

Faut-il encore ajouter des pages?

Non, sauf erreur réelle, changement légal, décision officielle ou amélioration clairement nécessaire. Le projet doit maintenant passer à la validation externe et à la diffusion contrôlée.

FAQ - Bureau des grands projets et bureaux inefficaces

Est-ce que Projet Nova abolirait le Bureau des grands projets?

Oui, si ce bureau ou son équivalent relève du Québec et ne démontre pas de résultats concrets, Projet Nova propose sa résiliation et son démantèlement.

Est-ce que cela bloque les grands projets utiles?

Non. Les projets nécessaires peuvent continuer, mais sous responsabilité ministérielle claire, avec coûts, échéances, consultation, reddition de comptes et audit public.

Pourquoi viser les bureaux inefficaces?

Parce que l'argent public doit financer des résultats, pas des structures de prestige, de communication ou de coordination sans livrables.

Que devient le personnel ou les dossiers utiles?

Les fonctions nécessaires sont transférées vers les organismes compétents; les doublons, contrats inutiles et dépenses de façade sont arrêtés.

La règle citoyenne à retenir

Pas de bureau sans résultats. Pas de structure sans mandat. Pas d'argent public sans reddition de comptes.